



Pour désamorcer et faire reculer les conflits de toutes sortes dont l'école n'est plus protégée, la Fédération des autonomes de solidarité table sur la médiation et la formation. Objectif : renouer le dialogue.

## Pour éviter que le ton monte à l'école

Que ce soit entre élèves, entre eux et l'équipe éducative, entre les parents et les représentants de l'institution scolaire, entre les enseignants eux-mêmes, les comportements agressifs et défensifs, naissant de situations conflictuelles, de mécompréhensions ou encore d'exigences démesurées, semblent être devenus monnaie courante à l'école. Et leur tendance à la hausse. Environ 1 900 dossiers de menaces, insultes, agressions de personnels de l'Éducation nationale ont été déclarés entre septembre 2007 et janvier 2008 par les adhérents de la Fédération des autonomes de solidarité<sup>(1)</sup> (FAS), contre 1 760 l'année précédente. « Nous constatons beaucoup plus de signalements, ce qui ne veut pas dire que les dossiers sont plus graves qu'avant », a expliqué Roger Cruca, son nouveau président<sup>(2)</sup>, lors d'une conférence de presse fin janvier. Et de préciser : « Nous n'observons pas de montée spectaculaire de violence très forte, mais plutôt une montée des inci-

vilites, sur les difficultés et le mal-être quotidien. » Si 60 à 65 % de ces dossiers se sont réglés en interne par d'autres moyens (aide à l'analyse et à la conciliation) que par l'intervention de l'un des avocats-conseils de la FAS, reste que la justice s'est bel et bien introduite dans l'école. En témoignent la multiplication des plaintes, et même l'apparition récente d'avocats dans des conseils de disciplines !

### ENRAYER LA JUDICIAIRISATION

Comme l'explique M<sup>e</sup> Laurent Hazan, avocat-conseil des Autonomes de solidarité (ASL) des Hauts-de-Seine, « l'enseignant est perçu comme un simple prestataire de services. Si bien que les contentieux, tels la diffamation par des lettres ou des articles de presse, explosent, beaucoup de parents abusant de leurs droits plutôt que de collaborer au processus éducatif. » Comment aider les personnels de l'Éducation nationale à faire face à ces nouveaux problèmes relation-

## Mettre en situation les futurs enseignants

Comment sensibilisez-vous les futurs enseignants aux conflits ?

Nous proposons depuis deux ans une formation pionnière, sur quatre jours, dans le cadre d'ateliers optionnels organisés à plusieurs périodes de l'année. Elle s'appuie sur les travaux menés par le laboratoire de recherche spécialisé d'Eric Debarbieux que nous avons la chance d'avoir à proximité<sup>(1)</sup>. L'objectif est de nommer les choses : qu'est-ce qu'une incivilité, un acte de violence ? A quelle fréquence se produisent ces événements ? Etc. Et, pour contrebalancer le manque de contact direct avec les jeunes des quartiers

difficiles, nous faisons appel à une troupe de théâtre d'intervention parisienne qui recourt à la technique d'Augusto Boal<sup>(2)</sup> : les comédiens mettent en scène un morceau de vie quotidienne, proposent aux stagiaires de rentrer dans le jeu, puis tous échangent sur ce qui s'est passé.

Quel bilan en tirez-vous ?

Cette mise en situation avec des façons de parler et de réagir, certes un peu artificielle mais proche de la réalité, constitue une véritable formation. Nos stagiaires (seconde année d'IUFM)<sup>(3)</sup> en sortent rassurés et mieux armés,

même s'il leur restera à construire une expérience fondée sur le contact avec le terrain.

Propos recueillis par Séverine Bounhol

(1) Observatoire de la violence scolaire (Université Bordeaux 2), [obsviolence.com](http://obsviolence.com)

(2) Fondateur du Théâtre de l'opprimé, il a inventé la technique du « théâtre-forum », qui permet notamment de penser et d'agir sur les conflits.

(3) 80 stagiaires sur un total de 576 ont suivi cet atelier en 2007, 60 sur 476 en 2008.

nels, et plus largement à l'intrusion des phénomènes de violence au sein des établissements ? Parmi les actions envisagées par la FAS, celle consistant à « poursuivre la démarche d'accompagnement [de ces personnels] et la médiation entre les différents acteurs de l'école [enseignants, élèves et parents d'élèves] » figure en bonne place. En préférant l'habit du juge de paix à celui du pompier. Autrement dit, il s'agit d'éviter d'aller jusqu'au conflit juridique, chercher des réponses d'une autre nature. A commencer par le dialogue. Là où précisément le bât blesse. L'affaire de José Laboureur<sup>(4)</sup>, cet enseignant qui a giflé un élève de 6<sup>e</sup> en janvier dernier pour l'avoir traité de « conard », a ainsi conduit la FAS à se rapprocher de la FCPE, fédération de parents d'élèves<sup>(5)</sup>. Les deux organisations vont renforcer leur partenariat afin que leur rôle de médiation soit « mieux reconnu par l'institution scolaire » dans le domaine des litiges parents/enseignants. Pour diminuer les tensions et tenter de retisser du lien, la FAS compte également sur ses troupes militantes pour déployer de manière plus importante son activité de médiation. De nouvelles procédures susceptibles « de « désamorcer » des affaires qui ne devraient pas être judiciairisées » sont (ou vont être) testées par les Autonomes dans quatre départements (Ile-et-Vilaine, Isère, Moselle, Rhône), comme l'envoi d'une lettre de mise en garde aux parents agressifs quant à la responsabilité et les risques qu'ils ont pris en agressant.

### FORMER LES PERSONNELS

Autre solution retenue : la formation. Une convention signée avec l'Éducation nationale permet à la FAS d'intervenir notamment auprès des stagiaires en seconde année d'IUFM<sup>(6)</sup> sur des thèmes généraux (responsabilité administrative, civile, pénale, etc.) ou particuliers (signalement, etc.), mais toujours avec une entrée par le droit. Une sorte de parade à cette impression qu'il faudrait désormais que les « enseignants ne soient pas seulement pédagogues mais aussi juristes ». D'autant que ce ne sont pas seule-

ment les heurts avec les parents et/ou les élèves qui amènent les personnels de l'Éducation nationale à être rattrapés par le monde de la justice. Ils le sont aussi en raison d'accidents, de conflits avec des administrations, de méconnaissance des textes existants (ex. : règles concernant la vente d'objets pour financer des sorties), etc. Autre phénomène : des chefs d'établissement « attaqués » par des personnels de droit privé (ex. : auxiliaires de vie scolaire) se retrouvent aux Prud'hommes, sans avoir été préparés à ce type de situation. Roger Cruca déplore le manque général de personnels aguerris pour penser les problèmes pouvant se produire et qui n'entrent pas dans le dispositif « classique ». Il pointe « un déficit de la formation initiale, notamment en ce qui concerne la prise de risques ». « Certes les cas de violence et d'incivilités sont abordés soit dans le cadre de cours de pédopsychiatrie, soit dans le cadre plus ludique de jeux de rôles. Mais quelle différence entre la théorie et la réalité ! (...) », soulignait un article de la revue de la FAS, *Les risques du métier*, dans son numéro de juin 2007.

Séverine Bounhol

(1) La FAS intervient depuis plus de cent ans dans la résolution de litiges entre les personnels de l'Éducation nationale, les élèves et leurs parents. Membre du Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Éducation nationale (Ccomcen), elle revendique 600 000 adhérents. Coordonnées : 7, rue Portalis - 75008 Paris - Tél. : 01 44 90 86 86 - [fas-usu.fr](http://fas-usu.fr)

(2) Il a succédé à Alain Aymonnier.

(3) Il a été mis en garde à vue et doit désormais comparaître devant la justice.

(4) Des rencontres ont également eu lieu avec la Preep et des syndicats.

(5) Elle intervient aussi auprès de directeurs (à la discrétion des inspecteurs d'académie) et de chefs d'établissement du second degré en formation.

En s@voir +  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

<https://eduscol.education.fr/D0203/accueil.htm>

[ijvs.org](http://ijvs.org)

[iufm.education.fr](http://iufm.education.fr)

<http://asso.etincelle.free.fr>